

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 10 janvier 2017**

Sommaire

10/01/17 - 1 – Organisation territoriale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2016.

10/01/17 - 2 – Organisation territoriale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016.

10/01/17 - 3 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

10/01/17 - 4 – Vie scolaire – Convention de coopération concernant l'expérimentation de l'équipe ressource de l'association les Vallées (mission pour favoriser l'accueil et la participation effective des enfants en situation de handicap) : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer le document.

10/01/17 - 5 – Finances communales – Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2017.

10/01/17 - 6 – Finances communales – Décision modificative au budget annexe du lotissement de l'Artillerie (exercice 2016).

10/01/17 - 7 – Finances communales – Remboursement des frais de personnel et de diverses dépenses du budget annexe « Eau et Assainissement » ainsi que du CCAS, au budget principal communal.

10/01/17 - 8 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.

10/01/17 - 9 – Eau et assainissement – Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.

10/01/17 - 10 – Eau et assainissement – Modification des statuts du SMP SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais à la suite des évolutions territoriales.

10/01/17 - 11 – Travaux et aménagements – Approbation des projets d'effacement et d'aménagement des réseaux EP/TEL le long de la route départementale RD712 (Frilouze – route de Lamballe).

10/01/17 - 12 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

10/01/17 - 13 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 10 janvier 2017

Le mardi dix janvier deux mille dix-sept, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARE, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle SERRANT, M. Cédric LANDEMAINE.

Absentes : Mme Gwénola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Valérie BRIEUC (pouvoir à M. Ronan KERRIEN).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

10/01/17 - 1 – Organisation territoriale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

10/01/17 - 2 – Organisation territoriale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

10/01/17 - 3 – Vie scolaire – Demande de subvention pour voyage scolaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-France DEVRAND, adjointe aux affaires scolaires.

Le collègue Notre-Dame a présenté une demande de subvention pour un voyage scolaire. Il s'agit d'un séjour à la neige, du 31 janvier au 5 février 2017, pour un groupe d'élèves dont 7 habitent la commune de Broons.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 euros pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par le séjour à la neige, un montant de 210 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 210 euros au collègue Notre-Dame.

10/01/17 - 4 – Vie scolaire – Convention de coopération concernant l'expérimentation de l'équipe ressource de l'association les Vallées (mission pour favoriser l'accueil et la participation effective des enfants en situation de handicap) : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer le document.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-France DEVRAND, adjointe aux affaires scolaires.

Madame DEVRAND informe que l'association « Les Vallées » dispose d'une équipe ressource pour l'Intervention en Réseau pour l'Inclusion des enfants présentant des besoins Spécifiques (IRIS).

Cette équipe a pour mission de favoriser l'accueil, la participation effective dans les dispositifs de droit commun, des enfants en situation de handicap dont les parents et/ou les professionnels évoquent des besoins spécifiques.

L'intervention est gratuite pour une durée d'un an et propose d'être une ressource de proximité pour les familles et les professionnels, d'effectuer une intervention auprès des agents de l'accueil périscolaire et de réaliser une observation et une réflexion sur les pratiques d'accueil.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention de coopération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes du projet de la convention avec l'Association Les Vallées de Dinan pour le partenariat avec l'accueil périscolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

10/01/17 - 5 – Finances communales – Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

A°) Budget Principal :

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2016, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 3 048 889,63 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

N°	Opérations	Chapitre d'imputation	Montant en euros
103	Acquisition de matériel	21	40 000
104	Travaux sur divers bâtiments	23	30 000
108	Ecole élémentaire publique	21	10 000
		23	10 000
11	Gymnase du Chalet	23	10 000
14	Voirie Communale	204158	100 000
		23	200 000
20	Ecole maternelle publique	21	5 000
		23	5 000
27	Opération Zone de la Planchette	21	15 000
		23	15 000
30	Aménagement du centre bourg	23	30 000
57	Garderie Périscolaire	21	10 000
63	Opération Aménagement des abords extérieurs du Collège	23	10 000
45	Poste Trésorerie	23	20 000
56	Atelier communal	21	60 000
59	Bassin de rétention Bellevue	23	10 000

65	Mise en accessibilité de la Mairie	23	70 000
61	Aménagement Parking Bellevue	23	20 000
66	Terrain de football du Chalet	23	30 000
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL		700 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits tels que présentés ci-dessus.

B°) Budget Annexe Eau et Assainissement :

Le budget eau et assainissement de la commune prévoyait, en 2016, 1 290 603,94 € de dépenses d'investissement (déduction faite des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

N°	Opérations	Chapitre imputation	Montant en euros
53	Réfection du réseau AEP	23	270 000
54	Diagnostic et réfection du réseau d'eau potable	21	5 000
		23	5 000
15	Réfection du réseau assainissement	23	40 000
	TOTAL BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT		320 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits tels que présentés ci-dessus.

10/01/17 - 6 – Finances communales – Décision modificative au budget annexe du lotissement de l'Artillerie (exercice 2016).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN expose que l'exécution budgétaire rend nécessaire une décision modificative concernant la section de fonctionnement du budget lotissement de l'Artillerie. En conséquence, il est proposé de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 100 €
- Dépenses - Chapitre 60 – Achats et variations de stocks : - 100 €

Il s'agit de prendre en compte une régularisation d'un arrondi de TVA en provenance de la Trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget lotissement de l'Artillerie, telle que présentée ci-dessus.

10/01/17 - 7 – Finances communales – Remboursement des frais de personnel et de diverses dépenses du budget annexe « Eau et Assainissement » ainsi que du CCAS, au budget principal communal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Certaines charges figurant au budget principal concernent en réalité le budget annexe Eau et Assainissement et celui du CCAS.

Comme chaque année, la commune doit prévoir le remboursement annuel de ces charges au profit du budget principal.

1. Eau et assainissement :

- Pour le personnel :

Cadre d'emploi	Affectation du temps de travail au budget Eau et assainissement
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (Eau)	100 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Assainissement)	100 %
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50 %

- Pour les dépenses générales, cela correspond aux frais d'affranchissement des lettres de relance pour les impayés, soit 2 000 euros.

2. CCAS :

Une facturation est faite en fonction du nombre d'heures passées par un agent au service de cette structure et du tarif horaire voté par délibération chaque année (pour 2017, 30 € de l'heure).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** les modalités du remboursement des frais de personnel du budget annexe « Eau et Assainissement » ainsi que du CCAS au budget principal communal pour l'année 2017, selon les règles précitées.

10/01/17 - 8 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.

Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que le caractère irrécouvrable de certaines créances résulte de décisions définitives de justice s'imposant à la collectivité comme au comptable public. Dès lors, les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

La comptable du Trésor (trésorière) vient de transmettre à la commune deux dossiers afférents à des créances irrécouvrables.

- Pour le premier dossier, le juge du Tribunal d'Instance de Dinan a pris une ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations d'effacement des dettes préconisées par la Commission de Surendettement des Particuliers des Côtes d'Armor, soit 24 € pour le budget « principal ».
- Pour le deuxième, le juge du Tribunal d'Instance de Lorient a pris une ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations d'effacement des dettes préconisées par la Commission de Surendettement des Particuliers du Morbihan, soit 76,28 € pour le budget « eau et assainissement ».

Le montant cumulé de ces effacements de dettes s'élève donc :

- Pour le budget « eau et assainissement », à 76,28 €.
- Pour le budget « principal », à 24 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en créance irrécouvrable la somme de 76,28 euros pour le budget « eau et assainissement » et de 24 euros pour le budget « principal ».

10/01/17 - 9 – Eau et assainissement – Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.

Monsieur le Maire signale aux élus que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 07 juin 2016, avait attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise DCI Environnement, pour

des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Frank BRISSEZ, lequel présente l'avant-projet des travaux.

Ce dernier rappelle l'objet du marché, à savoir entreprendre des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées avec des travaux qui consisteront à créer un réseau gravitaire et à construire un poste de refoulement.

Les travaux concerneront la rue du Puits, la rue du Vieux Chemin, la rue Jeanne de Malemain, la rue des Rameaux et le lieu-dit « La Métairie Neuve ».

En outre, un poste de refoulement sera implanté au bout de la rue des Rameaux.



Localisation de la zone d'étude

Le maître d'œuvre expose plusieurs contraintes qui ont été prises en compte pour l'étude :

- Etude géotechnique : réalisée en date du 19 octobre 2016. Résultat bon car le sol n'a pas de roches.
- Voie communale : prise en compte de l'é étroitesse de certaines rues avec une implantation en axe de voirie et à une profondeur max de 1.15m.
- Futur lotissement : prise en compte du futur lotissement avec la pose d'un regard et pour le dimensionnement du poste de refoulement.
- Poste de refoulement : mise en place d'un poste de refoulement dans un chemin, accès à prévoir.

Durant toute la durée des travaux, estimée entre 5 et 6 mois, la chaussée sera maintenue en parfait état de propreté, les accès des riverains seront maintenus et toutes les précautions seront prises pour éviter la détérioration des ouvrages existants.

L'estimation des travaux s'élève à environ 517 000 euros HT (y compris les réseaux pour le poste de refoulement).

Monsieur BRISSEZ signale aux élus la nécessité d'effectuer des démarches pour acter des servitudes de passage pour le réseau, notamment pour les liaisons entre la rue du Puits et la rue du Vieux Chemin, entre la rue du Vieux Chemin et le poste de refoulement et entre le poste de refoulement et le lieu-dit « La Métairie Neuve ».

La commune va devoir envoyer un courrier à l'ensemble des riverains pour les informer du projet et demander des informations sur :

- L'implantation de leur assainissement non collectif actuel.
- L'implantation de leur compteur d'eau potable actuel.
- Leur accord sur l'emplacement proposé de la future boîte de branchement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique pour les habitants concernés sera organisée prochainement afin de présenter en détail le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif présenté par le cabinet DCI Environnement.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau (année 2017), dans les conditions les plus favorables pour la commune.

10/01/17 - 10 – Eau et assainissement – Modification des statuts du SMP SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais à la suite des évolutions territoriales.

Monsieur le Maire informe que l'application des lois Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) entraînent, au 1^{er} janvier 2017, des évolutions importantes au sein des adhérents du Syndicat mixte.

En effet, les structures membres passent de 44 à 30 (réforme territoriale).

Les adhérents sont représentés au sein du comité syndical répartis en quatre collèges où siégeaient 19 membres, dont 4 représentants pour les producteurs d'eau potable.

Le 13 décembre 2016, le comité syndical a approuvé la modification statutaire de l'article 7 (composition du comité syndical) : il est prévu de fixer le nombre de délégués par EPCI en fonction du ratio retenu pour le calcul des contributions.

A savoir : ratio composé à 50 % de la superficie comprise dans le périmètre du SAGE et à 50 % de la population municipale pondérée à la superficie concernée par le SAGE.

Ce comité serait désormais composé de 25 membres. **Le collège des EPCI passe de 8 à 14 délégués**, pour donner une meilleure représentativité des EPCI. Aucun changement pour les autres collèges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur en son article 7, telle que présentée ci-dessus.

10/01/17 - 11 – Travaux et aménagements – Approbation des projets d’effacement et d’aménagement des réseaux EP/TEL le long de la route départementale RD712 (Frilouze – route de Lamballe).

Monsieur le Maire indique que le SDE a transmis une proposition financière concernant les travaux d’effacement des réseaux éclairage public et téléphonique le long de la route départementale RD712 (carrefour de Frilouze – route de Lamballe).

Le montant à la charge de la commune est de 23 900 € : 10 200 € pour le réseau d’éclairage public (montant des travaux de 17 000 € HT) et 13 700 € pour le réseau téléphonique (Génie Civil : 13 400 € TTC et câblage : 300 € HT) (montant des travaux de 15 066 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d’aménagement de l’éclairage public le long de la route départementale RD712 (Frilouze) présenté par le Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor pour un montant estimatif de 17 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d’œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d’équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l’entreprise augmenté de frais de maîtrise d’œuvre au taux de 5%.
- **DECIDE** de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique le long de la route départementale RD712 (Frilouze) pour un montant de 13 400 € TTC, conformément au règlement. Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d’équipement équivalente au montant TTC de la facture payée à l’entreprise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ». Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L’appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l’entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de suivre ces dossiers et d’informer le SDE de cette décision.

10/01/17 - 12 – Travaux et aménagements – Point sur l’avancement des investissements en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur l’avancement des investissements en cours.

- Les travaux se rapportant à la rue des Sœurs LEMARCHAND, sont presque terminés. L'entreprise Lessard a réalisé ce jour les enrobés du trottoir. Il reste à poser les barrières de sécurité le long du bâtiment de la congrégation.
S'agissant des travaux concernant l'aménagement paysager, les arbres ont été plantés en décembre. Actuellement, l'entreprise plante les végétaux et installe les bâches. Ensuite, les services techniques recouvriront les bâches par un pouzzolane (idem autour de l'église).
- En ce qui concerne la refonte du terrain de football et de la piste d'athlétisme, les travaux ont commencé à la mi-avril. Ils sont terminés depuis la fin du mois de juin 2016.
En revanche, la commune attend toujours l'installation du panneau pour l'affichage des scores et de l'abri PMR, qui doit être fourni par l'entreprise Jo Simon.
- En ce qui concerne les travaux de renouvellement de la conduite de refoulement entre la station de Linée et le château d'eau du Fief, les travaux sont réalisés entre 60 et 70%.
A partir du 23 janvier, la société Actemium (sous-traitant pour la fibre optique) commencera à tirer le câblage pour la télégestion.
En théorie, au début du mois de février, les enrobés seront faits et le chantier sera terminé.
- En ce qui concerne les logements dans le bâtiment de la Trésorerie et de La Poste, le premier, au-dessus de la Trésorerie, est réhabilité. Le deuxième, au-dessus de La Poste, est dans un état alarmant (infiltrations d'eau, fissures ...). Monsieur le Maire demande si la commune doit lancer une étude de faisabilité pour le réhabiliter ?
Les élus municipaux sont unanimement d'accord pour lancer une étude.
- En ce qui concerne l'aménagement sécuritaire dans la rue de Brondineuf, l'entreprise SERENDIP est classée première parmi les offres reçues. Le montant du marché avec option (pavés ASCODAL) s'établit à 25 388,40 € HT. Pour mémoire, l'estimation du maître d'œuvre, avec option, était de 35 122 € HT. A la fin de la semaine, le Maire notifiera l'entreprise retenue.
Le délai des travaux est fixé à deux semaines.
- En ce qui concerne la réfection des pavés et des bordures de trottoir dans le centre-ville, la commune a reçu deux offres. L'entreprise COLAS pour un montant de 58 361,90 € HT et l'entreprise MVTP (Trélivan) pour un montant de 36 859,47 € HT.
Après réception du planning d'intervention de MVTP, le Maire pourra signer le marché (pour la fin de semaine).
- En ce qui concerne les illuminations de Noël, Monsieur le Maire demande aux élus municipaux l'opportunité de les renouveler. Certaines décorations ont plus de quinze ans et les nombreuses couleurs présentes manquent d'harmonie.
Après discussions, les élus municipaux, à l'unanimité, souhaitent que l'ensemble des décorations soit revu pour 2017. En outre, il est demandé qu'une recherche soit opérée pour louer certaines décorations, afin de créer une nouveauté tous les ans.
- En ce qui concerne la voie douce allant du Lattay à l'avenue de la Libération, le cabinet Infraconcept a été recruté pour effectuer un avant-projet (rémunération : 4% du montant HT des travaux).

- Enfin, en ce qui concerne l'aménagement de la rue des Ecoles, le cabinet Nicolas a été recruté pour effectuer un avant-projet (rémunération : 6% du montant HT des travaux ; 5% au-delà de 90 000 € HT de travaux).

10/01/17 - 13 – Questions diverses.

1. Monsieur le Maire informe les élus municipaux de l'avis défavorable du commissaire enquêteur pour le projet d'implantation de trois éoliennes sur la commune de Trédias. En tout état de cause, c'est le Préfet qui décidera de la suite à donner à ce dossier.
2. Monsieur le Maire rappelle aux élus le repas des vœux au personnel qui se déroulera ce vendredi 13 janvier 2017, au Foyer Rural, à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.